

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	12/01/2026		Décision Modificative 5 BP 2025
Pour	Contre	Non-Participation	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-212000293-20260119-01-2026-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/01/2026		
8					

01-2026

L'an deux mil vingt-six et le dix neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BARBAGGIO, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. MARCHETTI Etienne.

**Présents :** FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick, DEMASI André

**Absents :** PERRAUDIN Julien, POMPEI Marie Louise, FERAY Justin

**Secrétaire de séance :** FRATANI Martine

N°1 - Objet : Décision Modificative 5

Afin d'abonder l'article 66111, intérêts, le Maire expose qu'il convient de modifier le budget primitif 2025 comme suit :

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	40.00
<b>Total</b>		<b>40.00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
011 / 60612	Energie - Electricité	40.00
<b>Total</b>		<b>40.00</b>

Après examen et délibération, le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2025 conformément au tableau ci-dessus.

Le Maire

Etienne MARCHETTI





# Département de la Haute Corse

## Commune de Barbaggio

### Décision du Maire

M57 fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de Barbaggio

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5217 -10-6  
Vu la délibération du conseil municipal N° 11-2025 en date du 14/04/2025, rendue exécutoire le 17/04/2025, portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025  
Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face à des opérations comptables sur l'année 2025

DECIDE de modifier comme suit le budget 2025

#### CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	40.00
	Total	40.00

#### CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 60612	Energie - Electricité	40.00
	Total	40.00

Fait à Barbaggio le 12/01/2026

Le Maire  
Etienne MARCHETTI



Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	12/01/2026		Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
Pour	Contre	Non-Participation			
8					

02-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20260119-02-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BARBAGGIO, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. MARCHETTI Etienne.

**Présents :** FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick, DEMASI André

**Absents :** PERRAUDIN Julien, POMPEI Marie Louise, FERAY Justin

**Secrétaire de séance :** FRATANI Martine

## N°2) Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1 ;
- Considérant que selon l'article susvisé, une collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget N, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- Considérant la nécessité de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 ;
- Considérant que ces dépenses sont des travaux d'extrême urgence ;
- Vu la nomenclature comptable M57
- 

Sur rapport de Monsieur le Maire, le conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Opérations d'investissement avant le vote du budget 2026

		Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-212000293-20260119-02-2026-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/01/2026	
	Crédits ouverts au budget 2025	Montants votés	
Chapitre			25%
20	26 016,40 €	6 504,10 €	
21	929 462,64 €	232 365,66 €	
23	1 633 906,89 €	408 476,72 €	

Le Maire

Etienne Marchetti



Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	12/01/2026		Création de deux emplois permanents d'agent de maîtrise à temps complet
Pour	Contre	Non-Participation			
8					

N° 03-2026

Accuse de reception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20260119-03-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BARBAGGIO, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. MARCHETTI Etienne.

**Présents** : FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick, DEMASI André

**Absents** : PERRAUDIN Julien, POMPEI Marie Louise, FERAY Justin

**Secrétaire de séance** : FRATANI Martine

N° 03) Création de deux emplois permanents d'agent de maîtrise à temps complet.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création de deux emplois permanents d'agent de maîtrise d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui seront pourvus par des fonctionnaires stagiaires ou titulaires relevant du grade d'agent de maîtrise territoriale, conformément aux dispositions statutaires régissant la fonction publique territoriale.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix

Le Conseil Municipal

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14,
- Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n°88-548 du 06 mai 1988 modifié, fixant l'échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

- De créer deux emplois permanents d'agent d'entretien d'espaces verts, relevant du grade d'agent de maîtrise, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures :
- De pourvoir les emplois ainsi créés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs territoriaux de la collectivité,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de l'établissement, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-212000293-20260119-03-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026

Le Maire

Etienne Marchetti



Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	12/01/2026		Demande d'aide financière sur le réseau AEP
Pour	Contre	Non-Participation			
8					

04-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20260119-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BARBAGGIO, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. MARCHETTI Etienne.

**Présents** : FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick, DEMASI André

**Absents** : PERRAUDIN Julien, POMPEI Marie Louise ? FERAY Justin

**Secrétaire de séance** : FRATANI Martine

N°4) Demande d'aide financière sur le réseau AEP

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à un raccordement sur le réseau d'eau potable.

Il propose de demander une aide auprès de l'Etat.

Le devis présenté s'élève à la somme 10 830 € HT

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Etat	80 %	8 664.00 €
Part contributive de la commune	20 %	2 166.00 €

Après examen et délibération, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire et l'autorise à signer tous documents concernant ce projet.

Le Maire

Etienne MARCHETTI



Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	12/01/2026		Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un baroudeur
Pour	Contre	Non-Participation			
8					

05-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20260119-05-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BARBAGGIO, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. MARCHETTI Etienne.

**Présents :** FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick, DEMASI André

**Absents :** PERRAUDIN Julien, POMPEI Marie Louise, FERAY Justin

**Secrétaire de séance :** FRATANI Martine

N°5) Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un baroudeur

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à l'acquisition d'un baroudeur équipé d'un kit incendie, afin de faire face au mieux aux incendies.

Le devis présenté s'élève à la somme 77 593.12 € HT

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Etat	80 %	62 074.50 €
Part contributive de la commune	20 %	15 518.62 €

Après examen et délibération, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire et l'autorise à signer tous documents concernant ce projet.

Le Maire

Etienne Marchetti

